

Mars, Avril, Mai 2012

Le Bulletin d'information de l'US GAZELEC PARIS Idf

INTERVIEW de Mr Alain QUIOT.

Le 5 décembre 2009, GAZELEC Idf est devenu « le » Club de la CMCAS Paris. Trois ans après, nous avons voulu faire un bilan de ce rapprochement et des orientations souhaitées par les activités sociales. C'est pourquoi, nous avons interviewé Mr Alain QUIOT, Président de la CMCAS PARIS sur ce sujet.

-Q- « Alain, depuis le rapprochement entre GAZELEC et la CMCAS Paris, nous pouvons constater que la CMCAS s'est engagée et participe à la vie du Club. 4 sièges sont occupés par des élus au Comité Directeur du Club et Mme Catherine SOUET travaille activement pour GAZELEC. Que penses-tu du fonctionnement de notre Club ? ».

-R- « Ce que j'apprécie dans le fonctionnement de GAZELEC, c'est l'aspect que j'appellerai éducation populaire par le sport. Ce qui est important, c'est que chacun soit acteur de sa vie. On le voit dans le fonctionnement de GAZELEC. Le Comité Directeur travaille sur l'apprentissage des responsabilités. Les Sections sont autonomes et responsables. Elles mettent en place des budgets, des objectifs sportifs et des projets de développement humain. Ces valeurs correspondent aux valeurs de la CMCAS, le rapprochement est donc naturel »

-Q- « Les accords sur le subventionnement du sport par les activités sociales ont pris fin depuis 2009. Aujourd'hui, le Club a de grandes difficultés à obtenir des subventionnements. Des CMCAS ne financent pas leur OD et AD. Quel est la position de la CMCAS PARIS sur ce sujet ? »

-R- « Dans le contexte économique (déréglementation de l'énergie), de nouveaux fournisseurs sont arrivés et donc les ressources du 1% sur la vente de l'énergie ont diminué. Au niveau des CMCAS d'Ile de France, la départementalisation nous renvoie à recréer une culture pour chaque CMCAS. Aujourd'hui, avec du retard, les CMCAS ont commencé à travailler sur l'organisation du sport autour du « partout et pour tous ». Ce n'est pas simple car il faut construire un avenir commun à partir de l'histoire de chaque CMCAS et de chaque territoire. Mais nous avons une certitude, c'est la volonté de vouloir y arriver. »

-Q- « Certains prônent des « Chèques Sports ». Ce système serait une mise à mort de nos clubs d'entreprise. Mais d'un point de vue purement comptable, ceci n'est-il pas une utopie si l'on compare le nombre d'OD et d'AD d'une CMCAS à son budget sport ? »

-R- « Le chèque, de par sa conception, ne permet pas de maîtriser le budget attribué au sport. Si un Conseil d'Administration décide d'une somme par OD et AD, l'enveloppe dépendra du nombre de personnes qui demande le chèque et non d'une enveloppe décidée au moment de la mise en place du budget prévisionnel.

-Q- « Enfin, peux-tu nous dire comment tu souhaiterais voir évoluer le sport au sein de nos activités sociales ? »

-R- « Je reprendrai juste l'idée que tu avais exposé en Comité Directeur, que chaque adhérent et sportif, y compris les extérieurs, de par son investissement bénévole est une richesse pour le Club. Ce principe est intéressant car il est en opposition avec le « sport business ».

Propose recueillis le 16 juin 2012.

LE RAPPORT D'ACTIVITES.

Le rapport d'activité de la saison 2011/2012 a été envoyé aux huit CMCAS d'Ile de France. C'était un des engagements du club de rendre compte de son activité aux CMCAS. Ce document de 96 pages a deux vertus principales. D'une part, le rapport permet de rendre compte de la richesse de l'activité de nos sections. En effet, chaque euro du fond du 1% perçu dans nos sections est abondé par le travail de nos bénévoles. Ainsi, nous pouvons proposer une offre sportive et de loisir de qualité à l'ensemble de nos collègues d'Ile de France. Il est donc essentiel de faire connaître notre travail et les performances des sportifs aux CMCAS qui nous subventionnent. D'autre part, ce rapport a pour objectif d'aider les sections à se structurer. En effet, la section doit remplir un questionnaire sur son activité. Cela demande d'être en capacité d'avoir tracé son activité durant toute l'année, d'avoir fait un budget, de tenir une Assemblée Générale... Si ces éléments ne posent pas de problème pour certaines sections, ils semblent moins évidents pour d'autres. Nous espérons donc que ces sections mettront en place la structure et les moyens nécessaires à la rédaction d'un rapport d'activité. Sur 16 sections, seules 10 ont répondu au questionnaire qui a permis d'établir le rapport d'activité du Club. Cela n'est pas beaucoup, mais toute nouveauté nécessite une période d'adaptation. Nous espérons donc faire mieux l'année prochaine.

BALADE AERIENNE.

Le mardi 5 juin 2012, La Section Multi Activités Retraités a organisée, une nouvelle fois, une journée à l'Aérodrome de Moret-Episy avec le Pilote de l'ANEG Jean-Pierre VERNERIE. Nos retraités ont volé au dessus des châteaux de Fontainebleau, Blandy les Tours et Vaux le Vicomte. Grâce à un temps favorable, ils ont pu découvrir des vues imprenables du site des Renardières (EDF), de la

ville de Moret et des méandres de la Seine et du Loing. Après ce périple aérien de 230 Km qui a enchanté tous les participants, la journée s'est terminée par un pique-nique ensoleillé dans un site magnifique. La section tient à remercier tout particulièrement son pilote Jean-Pierre. Cette sortie a rencontré cette année encore un vif succès auprès des participants et tous espèrent revenir l'année prochaine.

LES BREVES.

La section Golf s'est posée la question de la durée légale de conservation des archives.

Christine PETRON, notre Secrétaire et responsable du groupe de travail « Obligations Légales », donne la réponse suivante : « Tout ce qui concerne la comptabilité et la trésorerie doit être conservé pendant 10 ans après la clôture des comptes. Les bulletins ou fiches d'adhésions sont considérés comme des justificatifs comptables ("Factures clients") et doivent donc également être conservés pendant 10 ans. Rien n'est précisé quant aux certificats médicaux, mais la logique voudrait qu'ils soient annexés à la fiche d'inscription et conservés dans les mêmes conditions. C'est ce que je conseillerais personnellement. ».

Pour plus d'information sur le rapport d'activité 2011/2012, le dossier peut être téléchargé sur le site de GAZELEC dans l'espace adhérent.